

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :

2 934 764

(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②1 N° d'enregistrement national :

08 04590

⑤1 Int Cl⁸ : A 47 G 21/06 (2006.01), B 26 B 9/02

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 11.08.08.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 12.02.10 Bulletin 10/06.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : ARMEMENT DES MASCAREIGNES
Société anonyme — FR.

⑦2 Inventeur(s) : PLISSON LUDOVIC ROGER PAUL.

⑦3 Titulaire(s) : ARMEMENT DES MASCAREIGNES
Société anonyme.

⑦4 Mandataire(s) : ARMEMENT DES MASCAREIGNES.

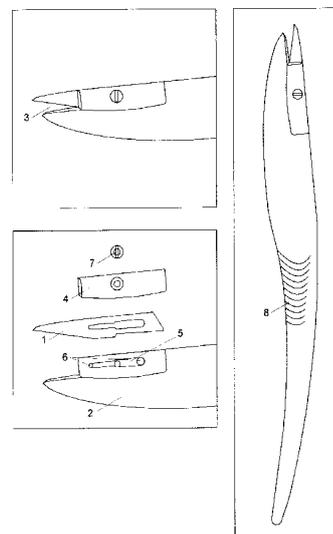
⑤4 COUVERT POUR DECORTIQUER DES CREVETTES.

⑤7 L'invention concerne un dispositif permettant de dé-
cortiquer une crevette de manière simple, précise et sans
risque de blessure.

Il est constitué d'une lame de scalpel (1) montée sur une
lame de couteau (2) formant ainsi une échancrure (3) à la
pointe. En glissant la lame du scalpel sous la cuticule, l'uti-
lisateur ouvre nettement la crevette.

L'utilisateur peut aussi se servir du couteau pour tout
autre usage moins spécifique sans être gêné par la lame de
scalpel (1). Si celle-ci (1) s'use, il suffit de dévisser la petite
vis (7) située sur le méplat de la lame majeure (2), de retirer
la pièce amovible (4), d'ôter la lame (1) et la remplacer en
veillant à bien caler la nouvelle sur les ergots (6) prévus à
cet effet.

Le dispositif selon l'invention est particulièrement desti-
né au décortilage des crevettes



FR 2 934 764 - A1



- 1 - DESCRIPTION

La présente invention concerne un dispositif pour ouvrir la cuticule (l'enveloppe extérieure rigide, plus communément appelé « carapace ») des crevettes afin de faciliter l'extraction de la chair sans l'abîmer.

5 L'ouverture des crevettes est traditionnellement effectuée de deux manières :

- À l'aide des doigts du consommateur. La réussite de l'exercice dépend de la dextérité de l'utilisateur et n'évite jamais le risque de salissure.
- À l'aide d'un couteau et d'une fourchette. Les couverts traditionnels ne sont pas adaptés à la décortication des crevettes. Ils supposent une grande dextérité pour éviter que la crevette ne tourne sous l'utilisation du couteau, pour éviter de déchiqueter la chair de

10

l'animal, pour éviter de se salir, ou encore bien inciser la carapace pour ne pas passer trop de temps à la découper et ne pas en faire de copeaux.

En outre, les couteaux « spécialisés » sont souvent circonscrits une utilisation bien spécifique. Ils sont donc le plus souvent utilisés en compléments de couverts classiques.

15

Le dispositif selon l'invention permet de remédier à ces inconvénients. Il comporte en effet selon une première caractéristique, une lame de scalpel supplémentaire et complémentaire à l'extrémité de la pointe du couteau.

En empoignant le couteau et en le retournant, de sorte à placer la cuticule de la crevette entre le tranchant du scalpel (tourné vers le haut) et l'extrémité du dos de la lame majeure on peut, par levier ou simple glissement, inciser de manière nette et précise la cuticule abdominale de l'animal tout en préservant sa chair. Le manche du couteau sert de levier et permet de démultiplier l'effort. Tout en garantissant une coupe nette et précise, la lame de scalpel n'empêche pas une utilisation classique du couteau. En effet, en le retournant celui-ci peut servir de couteau ordinaire, sans que la lame additionnelle ne dérange son utilisation, pour couper la queue et la tête de l'animal par exemple ou continuer le repas.

25

Les dessins annexés illustrent l'invention :

La figure 1 représente les différentes pièces de l'invention séparée: la lame additionnelle de scalpel, la pièce amovible, la vis et le profil du couteau côté empreintes.

30

La figure 2 représente le dispositif de l'invention : le profil du couteau monté avec toutes les pièces assemblées.

En référence à ces dessins, le dispositif comporte une lame de scalpel (1) standard (mettre les références de la lame) située de sorte que le tranchant soit dirigé vers le dos de la lame majeure (2) et forme une échancrure à l'extrémité du couteau (3). La pointe de la lame de scalpel arrive à l'extrémité de la ligne que forme le tranchant de la lame majeure ce qui ne rend pas le couteau plus dangereux qu'un couteau tranchant traditionnel.

35

La lame de scalpel est changeable pour allonger au maximum la durée de vie de l'objet: Sur le méplat de la lame majeure une petite pièce amovible (4) permet de maintenir la lame de scalpel. En retirant cette pièce on trouve : l'empreinte positive (5) du trou de la lame de scalpel qui permet de caller cette dernière, ainsi que deux ergots (6) pour garantir le bon

5 positionnement de la lame, assurant ainsi un maximum de sécurité. Une petite vis (7) referme la pièce amovible. La vis passe par le trou de la lame de scalpel et traverse l'épaisseur de la lame majeure (2).

Des stries en amont (8) sur le manche du couteau permettent de protéger les doigts de l'utilisateur et éviter qu'il ne dérape et ne se blesse. La longueur du manche et la position de
10 l'échancrure (3) sont telles qu'une faible pression exercée par l'utilisateur sur le manche retourné (la lame majeure (2) vers le haut) est démultipliée et permet de fendre sur toute sa longueur la carapace de la crevette et évitant soigneusement le contact de la chair.

L'utilisation du couteau dépend du sens dans lequel il est utilisé :

- La lame majeure (2) vers le haut permet de décortiquer les crevettes en s'aidant de la
15 saillie créé par la lame additionnelle de scalpel.
- La lame majeure (2) vers le bas permet une utilisation classique du couteau pour sectionner la queue et la tête de la crevette par exemple.

À titre d'exemple non-limitatif, le couteau aura des dimensions de l'ordre de 194mm De
20 longueur.

Le dispositif selon l'invention est particulièrement destiné à l'ouverture des cuticules des
25 crevettes.

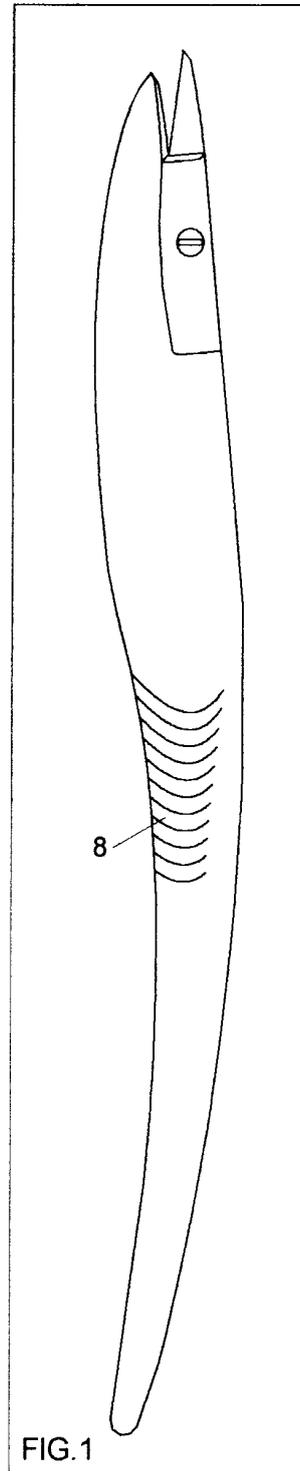
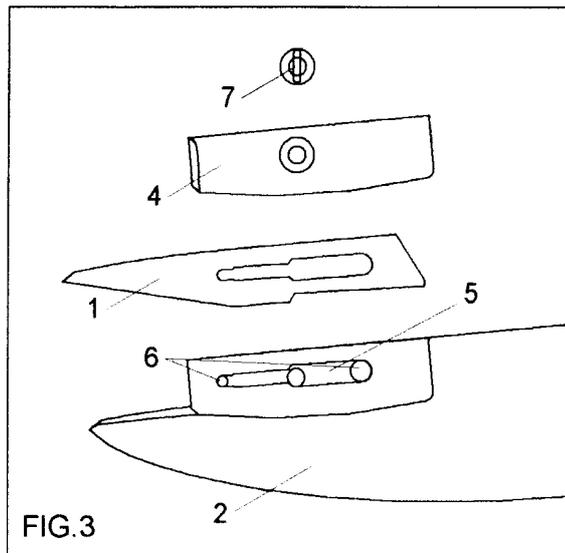
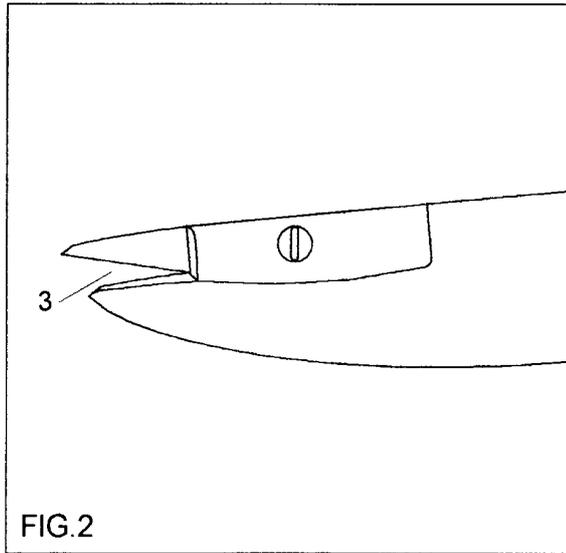
30

35

35

REVENDEICATIONS

- 5 1) Dispositif pour ouvrir la cuticule d'une crevette afin de faciliter l'extraction de la chair sans l'abîmer caractérisé en ce qu'il comporte une lame standard de scalpel (1) montée sur une lame de couteau (2) formant une échancrure (3) permettant en retournant l'outil de glisser la pointe de la lame de scalpel (1) entre la cuticule et la chair d'une crevette pour l'inciser de manière nette et précise sans l'abîmer.
- 10 2) Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que la lame de scalpel (1) est changeable pour être remplacée si l'usure ne garanti plus une utilisation efficace de l'outil.
- 15 3) Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce qu'une pièce amovible (4) permet d'assembler, de maintenir et de sécuriser la lame de scalpel (1) sur la lame du couteau (2) étant jointe par une vis (7).
- 20 4) Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que la lame du couteau (2) est pourvue d'une empreinte positive du trou standard de la lame de scalpel (1) ainsi que des deux ergots (6) pour assurer le maintien de la lame additionnelle (1).
- 25 5) Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce qu'un ensemble de stries (8) assurent à l'utilisateur de ne pas riper sur la lame majeure (2) lors de l'utilisation de l'échancrure (3) quand le couteau est retourné.
- 30 6) Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que la lame majeure du couteau (2) peut couper, trancher et être aiguisé de manière ordinaire sans être gêné par le positionnement de la lame additionnelle de scalpel (1).
- 35





**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

N° d'enregistrement
national

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FA 710650
FR 0804590

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
A	US 7 121 939 B1 (QUAGLINO ANTHONY CROSBY [US]) 17 octobre 2006 (2006-10-17) * colonne 2, ligne 23 - colonne 6, ligne 60; figures *	1	A47G21/06 B26B9/02 DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (IPC) A22C A47G B26B A61B
A	US 2 857 620 A (HENRY JOSEPH) 28 octobre 1958 (1958-10-28) * colonne 1, ligne 62 - colonne 2, ligne 40; figures *	1	
A	US 2 648 094 A (PAOLI STEPHEN A) 11 août 1953 (1953-08-11)		
A	US 4 519 136 A (WALKER ERNEST D [US]) 28 mai 1985 (1985-05-28)		
A	US 2 906 021 A (CROMOGA WALTER V) 29 septembre 1959 (1959-09-29)		
A	WO 02/11588 A (GESTION RAMM INC [CA]; MAILLE MICHEL [CA]) 14 février 2002 (2002-02-14)		
A	US 4 569 103 A (TAURINSKAS DAVID [US]) 11 février 1986 (1986-02-11)		
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
9 mars 2009		Vistisen, Lars	
<p>CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0804590 FA 710650**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du **09-03-2009**

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
US 7121939	B1	17-10-2006	AUCUN	

US 2857620	A	28-10-1958	AUCUN	

US 2648094	A	11-08-1953	AUCUN	

US 4519136	A	28-05-1985	AUCUN	

US 2906021	A	29-09-1959	AUCUN	

WO 0211588	A	14-02-2002	AU 7659401 A	18-02-2002
			CA 2412342 A1	14-02-2002
			US 2002019207 A1	14-02-2002

US 4569103	A	11-02-1986	CA 1246886 A1	20-12-1988
